

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 10 (1901)
Heft: 15

Vereinsnachrichten: Mitglieder-Aufnahmen = Admissions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint
Samstags

Abonnement:

Für die Schweiz

3 Monate Fr. 2.—

6 Monate „ 3.—

12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:

3 Monate Fr. 3.—

6 Monate „ 4.50

12 Monate „ 7.50

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1spaltige
Millimeterzeile oder
deren Raum. — Bei
Wiederholungen
entsprechend Rabatt.
Vereins-Mitglieder
bezahlen 3 1/2 Cts.
netto per Milli-
meterzeile
oder deren
Raum.

Paraissant
le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:

3 mois Fr. 2.—

6 mois „ 3.—

12 mois „ 5.—

Pour l'étranger:

3 mois Fr. 3.—

6 mois „ 4.50

12 mois „ 7.50

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-
ligne ou son espace.
Rabais en cas de ré-
pétition de la même
annonce.

Les Sociétaires
payent 3 1/2 Cts.
net par milli-
mètre-ligne
ou son
espace.

Organ und Eigentum des

Schweizer Hotelier-Vereins

10. Jahrgang | 10^{me} Année

Organe et Propriété de la

Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen.

Admissions.

Herr Franz Schnöller, Direktor, Kurhaus
Weissbad (persönliches Mitglied).

An die Tit. Mitglieder.

Am 10. ds. sind die Beleg-Exemplare des
Hotelführers, sowie das neue Mitglieder-
verzeichnis an die Tit. Mitglieder abgegeben.
Wer die Sendung allenfalls nicht erhalten, ist
gebeten zu reklamieren.

Basel, den 12. April 1901.

Offizielles Centralbureau

Der Chef:
Otto Amster.

Avis aux Sociétaires.

Le 10 avril nous avons expédié les exem-
plaires justificatifs du Guide des Hôtels ainsi
que la nouvelle Liste des membres.

Ceux qui n'auraient pas reçu cet envoi sont
priés de le réclamer.

Bâle, le 12 avril 1901.

Bureau central officiel

Le Chef:
Otto Amster.

An die Tit. Mitglieder,

welche jeweilen den Sommer über ihren Wohn-
ort wechseln, richten wir hiemit die höf. Bitte,
uns rechtzeitig zu benachrichtigen, damit der
regelmässige Erhalt des Vereinsorgans keinen
Unterbruch erleidet.

Das Centralbureau.

MM. les Sociétaires

qui, pendant l'été, changent leur domicile, sont
priés d'en aviser à temps notre bureau, afin
d'éviter des irrégularités dans l'expédition de
l'organe social.

Le bureau central.

Notre Guide de voyage.

La série 1901 de la 3^e édition du Guide de
voyage „Les Hôtels de la Suisse“ sort de presse
et son expédition pourra commencer dans quel-
ques jours.

Notre publication, comme toutes celles de
ce genre, ne cessera jamais d'être susceptible
d'amélioration, aussi la nouvelle édition présente-
t-elle sous ce rapport des progrès notables.
C'est un, en première ligne, la division
de l'édition totale de 60,000 exemplaires en
trois séries annuelles de 20,000 exemplaires
chacune. Cette innovation permet d'apporter
chaque année les modifications devenues néces-
saires et d'assurer ainsi à l'ouvrage le plus
haut degré d'exactitude possible. L'importance
de cette mesure est grande surtout au point
de vue des changements de main qui sont
peut-être plus fréquents dans l'industrie hôte-
lière que dans toute autre; vendeur et acheteur
ne sauraient que désirer voir figurer leur hôtel
sous sa véritable raison sociale. C'est pour-
quoi nous avons tenu compte, dans un supplé-
ment placé à la fin du volume, de tous les
changements de propriétaires et autres modi-
fications importantes qui ont été portées à
notre connaissance pendant l'impression. Le
système des séries est non moins avantageux
au point de vue des prix d'hôtel qui peuvent
être également sujets à variation dans le cou-
rant d'une année.

Passant au contenu proprement dit et
à l'ensemble du volume, nous ferons re-
marquer en première ligne que les idées sur
certaines questions d'actualité de M. Ed. Guyer-
Freuler, qui ont paru jusqu'ici en tête de
l'ouvrage, ont été supprimées cette fois-ci, à
titre d'essai. Cette décision a été prise à la
demande de l'auteur lui-même, qui croit in-
diqué de suspendre la publication de ces idées
afin d'enlever à la presse, tout prétexte à cri-
tique malveillante, et d'éviter ainsi ce qui s'est
produit lors des éditions précédentes. Le comité
a décidé de donner suite à cette demande, à
titre d'essai. Cette suppression ainsi que la
répartition nouvelle de 5 hôtels par page au
lieu de 3, a permis, malgré l'adhésion d'environ
200 hôtels de plus que pour les éditions an-
térieures, de réduire les dimensions de l'ouvrage,
ce qui constitue un avantage de plus, étant
donnée l'aversion bien connue des touristes
pour les guides volumineux.

Quant au papier, il n'a été fait usage que
de la meilleure qualité dite papier pour im-
pressions artistiques, ce qui fait ressortir bien
mieux les clichés dont l'exécution, comme pré-
cédemment, a été l'objet des soins les plus mi-
nutieux. S'il y en a néanmoins quelques uns,
qui paraissent défectueux, cela tient à ce que,
malgré des efforts réitérés, il a été impossible
d'obtenir des croquis satisfaisants. L'altitude
des localités est indiquée en tête de chaque
page, ainsi que leur emplacement sur la carte
de tourisme qui se trouve à la fin du volume.
Cette carte elle-même a été améliorée d'une
façon notable par l'adoption d'un procédé ana-
logue à celui du relief et d'un quadrillage faci-
litant l'orientation et la recherche des localités.

Les noms d'hôtels ont conservé comme
précédemment, dans les trois éditions leur dé-
nomination usuelle. Non seulement, en effet,
il ne paraît pas indiqué de traduire une raison
sociale, mais encore l'ordre alphabétique, qui
reste ainsi le même dans les trois langues, im-
pose cette mesure pour l'établissement du ré-
pertoire.

Certaines indications, telles que „Prix par
jour et par personne“, „Chambres d'apparte-
ment exceptées“ etc., qui se trouvaient répétées
pour chaque hôtel, ont été réunies sous le
titre d'observations générales, et chaque page
renvoie à cette rubrique.

Dans l'énumération des hôtels proprement
dit, les maisons dont le prix de pension quoti-
dien est inférieur à fr. 5.— ont été éliminées,
conformément à une décision de la Société;
cette mesure a été prise après consultation de
toutes les maisons dont le prix minimum n'était
pas connu d'avance.

Le guide a été complété par l'adjonction de
la liste des représentants étrangers, ambassades
et consulats, et du tarif téléphonique suisse.

Nous dirons encore quelques mots du point
essentiel, c'est-à-dire de l'expédition. L'innova-
tion la plus frappante à ce point de vue, c'est
la possibilité de se procurer le guide en li-
brairie. Jusqu'à présent, les personnes résidant
à l'étranger qui désiraient se procurer cet ouvrage
étaient astreintes à l'envoi de 30 centimes en
timbres poste; car il était impossible de charger
le bureau des frais résultant des milliers de
demandes isolées qui lui parvenaient de l'étranger.
Un calcul très simple nous a démontré que ce
serait rendre service à nos commettants étran-
gers que de leur donner la possibilité de se
procurer le guide chez le libraire de leur localité.
Pour envoyer 30 centimes en timbres-poste, il
fallait déboursier 25 cts. pour frais de port et
prendre encore la peine d'écrire quelques lignes;
il sera donc plus facile et moins coûteux pour
l'étranger de se procurer le guide chez son
libraire au prix de 50 cts. Il va de soi qu'en
agissant ainsi, le bureau central ne se départ
pas du principe de la distribution gratuite, car
la convention conclue avec la maison d'édition
Ch. Eggmann & Cie. à Genève stipule qu'il

lui sera remis un nombre déterminé d'exem-
plaires à titre gratuit et qu'elle est chargée de
la diffusion par la librairie et de la propagande
nécessaire. Dans ce but, la maison Eggmann
& Cie. remettra prochainement aux hôtels de
petits échantillons auxquels nous les prions de
réserver une place appropriée. Cette convention
a pour nous une grande importance pour la
distribution en France et en Allemagne, car
l'établissement de dépôts dans ces deux pays
se heurte à des difficultés considérables et c'est
de là que nous parvient la majorité des demandes
d'exemplaires isolés. La convention avec la
librairie constitue donc une décharge pour le
bureau central en même temps qu'une garantie
plus sérieuse pour la diffusion de l'ouvrage
dans les pays étrangers.

L'invitation que nous avons adressé récem-
ment à MM. les Sociétaires de nous faire par-
venir leurs commandes avait pour but provi-
soire de faciliter l'établissement d'un plan de
distribution. Voici la marche prévue pour la
répartition: En première ligne, les hôtels partici-
pant à l'entreprise recevront chacun un exem-
plaire justificatif de chaque langue; puis un
exemplaire sera remis à chaque Sociétaire non
participant. Ensuite viendront les envois pour
les pays d'outre-mer, effectués par l'entremise
de M. H. Meiss, agent général du Norddeutscher
Lloyd à Zurich, grâce aux instances duquel
auprès de la direction un dépôt de nos guides
sera établi sur tous les vapeurs du Lloyd faisant
le service de l'Amérique, de l'Australie et de
l'Asie orientale, en plus des dépôts qui ont
existé jusqu'à présent et continueront à exister
dans toutes les agences de cette compagnie.

En troisième ligne vient la part de la maison
d'édition Eggmann & Cie. à Genève. Puis, ce
sera le tour des consulats suisses à l'étranger,
grâce à l'entremise bienveillante du Vorort de
l'Union des sociétés suisses de développement
à Zurich. Ensuite, envoi des exemplaires dé-
stinés aux rédactions des principaux journaux
du pays et surtout de tous les pays étrangers.
Après cela, les vapeurs de la ligne Ostende-
Douvres, les bureaux des chemins de fer d'état
belges à Londres, Douvres et Bruxelles, le
bureau de renseignements du Jura-Simplon à
Londres et les bureaux suisses de renseigne-
ments auront leur tour. Ce travail nous occupera
sans doute jusqu'à la mi-mai, de sorte que c'est
à partir de la seconde quinzaine de ce mois
que les commandes des hôtels pourront être
expédiées. Nous croyons que chacun com-
prendra pourquoi nous expédions ces commandes
en dernier lieu; néanmoins, il nous paraît bon
d'en donner ici les motifs essentiels. D'abord,
il importe que les visiteurs de la Suisse entrent
en possession du guide autant que possible
avant de se mettre en route; ensuite, une bonne
partie des hôtels qui ont commandé des livres
ne sauraient les mettre à distribution avant
l'ouverture de l'hôtel, c'est-à-dire avant le
15 mai.

Nous nous bornons aux explications ci-
dessus, et nous plaçons à espérer que les
hôtels aussi bien que le public sauront
apprécier tous le zèle mis à perfectionner cet
ouvrage tant pour la commodité du voyageur,
que pour le plus grand avantage des hôteliers.

Berichtigung zu unserem
Leitartikel in letzter Nummer.

Zürich, den 10. April 1901.

Tit. Redaktion der Schweizer Hotel-Revue.

In Nr. 14 der Schweizer Hotel-Revue vom
6. April 1901 bemerkten Sie in Ihrem Leit-
artikel „Unser Hotelführer“, dass die bisher
erschiedenen „Aeusserungen über Tagesfragen
im Reiseverkehr“ des unterzeichneten Ed. Guyer-

Freuler versuchsweise weggelassen worden.
Sie bemerken hierbei, dass dies geschah zufolge
einer Eingabe des Verfassers selbst an den
Vorstand des Schweizer Hoteliervereins, worin
die Frage aufwarf, ob es nicht angezeigt sei, von
der Weiterveröffentlichung der „Aeusserungen“
abzusehen, um nicht der Presse neuerdings
Veranlassung zu übelwollender Kritik zu geben,
wie sie bisher bei jeder Neuausgabe erfolgt ist.

Es ist richtig, dass ich an den Vorstand
eine betreffende Eingabe gerichtet habe unterm
8. März 1900. Dagegen ist die Begründung
meiner Eingabe, als hätte mich eine Kritik der
Presse hiezu veranlasst, durchaus unzutreffend
und unrichtig. Ich muss deshalb auf einer
Richtigstellung der Motive zu meinem Vorgehen
bestehen, da es mir nicht konvenieren kann,
der Presse eine Verantwortlichkeit zuzuschreiben,
welche ihr nicht zukommen kann. Dies umso
weniger, als ich zur Genüge weiss, dass
jedermann, der sich öffentlich ausspricht, sich
der Kritik zu unterziehen hat; und dass im
vorliegenden Falle die Beurteilung meiner
„Aeusserungen“ über Tagesfragen im Reise-
verkehr“ durch die ernsthafte Presse eine über-
wiegend anerkennenswerte war.

In obenerwähntem Schreiben vom 8. März,
sowie in einer weiteren Erläuterung vom
30. März an den Präsidenten des Schweizer
Hoteliervereins, Herrn Tschumi, Hotel Beau
Rivage in Ouchy, habe ich klar und deutlich
ausgesprochen, dass ich eine weitere Ver-
wendung meiner Arbeit im Hotelführer für
unmöglich erachte, und habe meine Ansicht damit
begründet, dass auf Anfrage des Vorstandes an
sämtliche, nahezu tausend Mitglieder des
Hoteliervereins, betr. eine Separatausgabe der
„Aeusserungen“, im Ganzen nur 50 Exemplare
angemeldet wurden. Ich schrieb wörtlich fol-
gendes: „Dieses Ergebnis scheint mir ein
neuer Beweis, dass bei aller Anerkennung,
welche meine, auf Ihren Wunsch und Ihre
Anregung gemachte Arbeit in manchen Kreisen
des reisenden Publikums gefunden haben mag,
diese Arbeit selbst bei der Mehrzahl der
Schweizer Hoteliers eine durchaus andere Be-
urteilung erfährt, als der Vorstand des Schweizer
Hoteliervereins glaubte voraussetzen zu dürfen.“

Ich bemerke ferner: „Wie Sie selbst, habe
ich auch meinerseits die Erfahrung machen
müssen, dass der rein sachliche, neutrale, völlig
unegoistische, nur der Förderung der schwei-
zerischen Gasthofindustrie und dem Fremden-
verkehr dienende Standpunkt meiner Darstellung
gerade von manchen nächst interessierten Kreisen
der Hoteliers gar nicht verstanden wird.“

Wenn also nach Ansicht vieler Hoteliers
meine Arbeit, die ich dem Verein ohne irgend
welches Honorar, also gratis zur Verfügung
stellte, den gewünschten Zweck nicht erreicht,
so bleibt es besser aus dem Hotelführer fort.
Es ist nicht meine Art, mich Jemandem aufzu-
drängen oder ihn gegen seinen Willen selb-
machen zu wollen.

Presse und Publikum sind allerdings in
überwiegender Mehrzahl anderer Ansicht als
manche Hoteliers, deshalb liegt mir daran, dass
die Begründung „warum ich eine weitere Ver-
wendung meiner Aeusserungen im Hotelführer
als unzulässig erachte“, auch öffentlich richtig
gestellt werde.

Hochachtungsvoll

Ed. Guyer-Freuler.

Anmerkung der Red. Die Berichtigung des
Herrn Guyer stimmt in allen Teilen genau mit
den Tatsachen überein, da wir jedoch in
unserem Leitartikel diese Angelegenheit nur
beiläufig und in diskreter Weise streifen wollten,
unterlassen wir es, des Langen und Breiten
in Details einzutreten, einestells, weil der
Artikel hauptsächlich zwecks Mitteilungen über
den Vertrieb des Buches geschrieben wurde,
andernteils, weil wir nicht wissen konnten, ob
die Wiedergabe der tatsächlichen Gründe von